



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix sept février à vingt-heure, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Étaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, PELTIER Serge, GANACHE Jean-Michel, TAILLANDIER Vincent.

Étaient excusés : MARTIN-CHUDEAU Patricia donne pouvoir à Stéphanie LAHAYE, LEBRETON Didier excusé donne pouvoir à Catherine BRIANTAIS, BIZEUL Claude excusé donne pouvoir à Paul DAGUIN.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a désigné Taillandier Isabelle, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 12
 Quorum : 07
 Présents : 9
 Votants : 12

2026.02.17.01	Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées SAINT ANNE de DOMALAIN 2025-2026
----------------------	--

Madame Le Maire présente la demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école privée, St Anne de Domalain, pour une élève domiciliée à Rannée pour l'année scolaire 2025/2026 reçue le 16 janvier

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

	Nombre d'élèves (A)	Coût moyen départemental par élève (circulaire préfectorale) (B)	Total(AxB)
MATERNELLE	1	1554 €	1554 €

Total : 1554 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE PARTICIPER** au coût de fonctionnement des élèves de maternelle domiciliés à Rannée tel que présenté ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2026

2026.02.17.02	Subvention 2026 Accueil de Loisirs Commune de Visseiche
----------------------	--

Madame Le Maire donne lecture de la lettre reçue en mairie de la commune de Visseiche demandant une participation financière pour l'accueil de deux enfants de la commune à l'accueil de loisirs sur les petites vacances scolaires de l'année 2025.

- Montant de la subvention : 84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la demande de subvention de la commune de Visseiche pour la somme de 84 €.
- **D'INSCRIRE** ces dépenses au compte 65748 au budget principal de la commune
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2026.02.17.03	Subventions 2026 aux associations communales et non communales
----------------------	---

Mme Catherine BRIANTAIS, 3^{ème} adjointe, vu la commission finances réunie le 10 février, propose de verser une subvention pour l'année 2026 aux associations communales et non communales suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subventions 2026
ARP - Association de randonnées pédestres	200,00 €
Comité des fêtes	500,00 €
Avenir Rannée Musique	1 840,00 €
CATM - Association des Anciens combattants	100,00 €
Club de la Vallée de l'Ardenne	150,00 €
KLIK	150,00 €
RCRG - Racing Club Rannée La Guerche	1 700,00 €
Symphonie Fleurie	600,00 €
TOTAL	5240.00 €

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	Subventions 2026
Amicale des donneurs de sang – canton de La Guerche de Bretagne	80.00 €
CLIC-CODEM de la Roche aux Fées	562,00 €
DOJO Guerchais	150,00 €
Equi'Partage	60,00 €
Jumelage la Guerche - Ksiaz	100,00 €
Les Jongleurs Gym	250,00 €
Outil en main	230,00 €
Société des courses de La Guerche de Bretagne	200,00 €
Twirling Sport	50,00 €
KORRINGANS : Baskets	90,00 €
ADMR La Guerche de Bretagne	230.00 €
Les restos du cœur	140.00 €
TOTAL	2 142.00 €

Les subventions seront versées sous réserve du « contrat d'engagement républicain » signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** aux différentes associations ci-dessus une subvention pour l'année 2026,
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget primitif 2026.

2026.02.17.04	Renouvellement du dispositif Argent de poche pour 2026
----------------------	---

Madame Le Maire propose de renouveler le dispositif « argent de poche » pour l'année 2026 avec un budget de 2 000 €, sous réserve de l'accord de labellisation pour l'organisation d'un chantier à caractère éducatif « Argent de poche » 2026 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

Dates envisagées : - du 13 avril au 24 avril 2026
- du 6 juillet au 28 août 2026
- du 19 octobre au 30 octobre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENOUELER** le dispositif argent de poche pour l'année 2026.
- **DE DIRE** que le montant alloué au dispositif sera de 2000 €.
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2026.

2026.02.17.05	Admission de créances en non-valeur
----------------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'état des produits irrécouvrables transmis par le Comptable Public en date du 6 février 2026, présentant un montant total de 280.73 € ;

CONSIDÉRANT que le Comptable Public a effectué toutes les diligences nécessaires pour le recouvrement de ces créances sans succès ;

CONSIDÉRANT que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre comptable qui n'éteint pas la dette du redevable ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'apurement des comptes de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DE PRONONCER** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées pour un montant total de **280.73 €**.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours, au chapitre **65**
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à émettre les mandats de paiement correspondants.

Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations-
--

Cofradis	Abris bus + banc	4 504.80 €
Rubion	Vêtements de travail	689.10 €

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu de la réunion sur la convention territoriale globale

Madame Lahaye a exposé qu'un questionnaire a été adressé aux élus afin de recueillir leur avis sur le fonctionnement de la Convention Territoriale Globale (CTG) depuis 2024, dans l'optique d'optimiser son renouvellement prévu pour 2028. Le débat s'est notamment porté sur le rôle du coordinateur du secteur sud, dont le bilan d'actions est jugé insuffisant depuis sa prise de fonction. Madame le Maire a toutefois rappelé l'importance de la CTG, qui reste un outil essentiel pour obtenir des subventions de la CAF, notamment pour les structures Kreiz 23 et Pêl-Mêl.

- Compte rendu de l'assemblée générale de l'association Pêl-Mêl

Madame Lahaye a présenté le bilan de l'association Pêl-Mêl en soulignant la stabilité de la fréquentation depuis 2020, avec 20 enfants accueillis pour un total de 373 journées sur l'année 2025. Elle a toutefois annoncé une légère augmentation des tarifs, soit 0,15 € de plus par jour et 0,20 € par repas. Pour l'avenir, l'association cherche de nouveaux financements via des partenaires et souhaite s'investir dans la formation en accueillant des stagiaires BAFA.

- Réunion du syndicat d'urbanisme

Madame Lahaye a présenté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Vitry, document stratégique qui planifie l'aménagement du territoire en coordonnant les politiques de logement, de transport et d'environnement. Ce projet s'articule autour de huit axes majeurs, allant de l'accueil de la population et la gestion de l'espace au renforcement économique, en passant par la mobilité durable, l'offre de services, le commerce, la préservation des ressources et la transition énergétique. Six ans après son approbation, le SCoT est aujourd'hui mis à l'arrêt afin de procéder à plusieurs modifications techniques, tout en restant fidèle à ses grandes orientations d'origine.

- Lotissement de la Croix de la Barre :

Monsieur Daguin expose au conseil municipal que les travaux sont pratiquement achevés, l'entreprise FTPB devra revenir reprendre le béton désactivé d'un trottoir mal posé.

Election municipale : 15 mars 2026

Heure de fin de séance : 21h45

➤ *Page de signatures*

MOREL Karine

LAHAYE Stéphanie

DAGUIN Paul

BRIANTAIS Catherine

GANACHE Jean-Michel

PELISSON Patricia,

TAILLANDIER Isabelle

PELTIER Serge

MARTIN-CHUDEAU Patricia
Excusée donne pouvoir à Stéphanie
Lahaye

LEBRETON Didier
Excusé donne pouvoir à
Catherine Briantais

BIZEUL Claude

TAILLANDIER Vincent